

AR Prefecture

047-200068948-20220629-DE_087_2022-DE
Reçu le 05/07/2022
Publié le 05/07/2022

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 29 JUIN 2022

17- Objet : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET NATURE ET TRANSITIONS DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE
N° Ordre : DE-087-2022
Rapporteur : Lionel Labarthe, vice-président de la commission GEMAPI – Natura 2000
Nomenclature : 8 8.2 environnement - autres

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juin à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 23 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (36) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : M. Michel DAUNES
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baise : Mme Patricia Chenuil et M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante
Espéans : M. Serge LARROCHE
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fieux : -
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjole : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mme Isabelle SALIS
Le Fréchou : -
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE
Mézin : Mme Dominique BOTTEON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA
Moncaut : M. Francis MALISANI
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgalliard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Alain POLO
Nérac : Mmes Ana-Paula BES, Edith BUSQUET et MM. Serge ARNAUNE, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Nicolas LACOMBE
Pompley : -
Pouébas : M. Jean de NADAILLAC
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : -
Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan : -
Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant
Vianne : Mme Laurence BENLLOCH
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (11) :

AR Prefecture

047-200068948-20220629-DE_087_2022-DE
Reçu le 05/07/2022
Publié le 05/07/2022

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Michel DAUNES

Lavardac : M. Ludovic BIASOTTO à Mme Isabelle SALIS, M. Sébastien CRUSSIÈRES à Mme Laurence BENLLOCH

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à M. Patrice DUFAU, Mme Evelyne CASEROTTO à M. Serge ARNAUNE, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Marc GELLY, M. Hugues DAVID à Mme Edith BUSQUET, M. Patrick GOLFIER à M. Nicolas LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à Mme Ana-Paula BES,

Pompiery : M. Jean-Pierre SUAREZ à M. Alain LORENZELLI

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON à M. Lionel LABARTHE

Membre absent excusé (2) :

Fioux : M. Joël AREVALILLO

Lavardac : M. Georges BARBARA

Membre absent non excusé (3) :

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 36

Absents : 16

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 11

Votants : 47

- Dont « pour » : 47

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu les compétences protection et mise en valeur de l'environnement et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-135-2020 du 09 septembre 2020 approuvant le schéma de cohérence territorial (SCoT) d'Albret Communauté,

Vu la convention n°2021/11822020 du 25 mars 2021, approuvant notre précédente candidature à l'appel à projet « Nature et Transitions » de la Région Nouvelle-Aquitaine,

Vu la décision n°DEC-089-2022 du 15 juin 2022 portant demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet Nature et Transitions de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Considérant l'avis favorable de la commission environnement en date du 1^{er} mars 2022.

L'érosion des sols est un problème majeur sur le territoire de la communauté de communes (coulées de boue, nettoyage des routes, curage de fossés, pollutions...). Ainsi, pour pérenniser les projets initiés depuis 2018 pour la lutte contre les érosions, à savoir la mise en place d'une fauche raisonnée et la plantation de haies, la Communauté de Communes souhaite s'engager dans l'appel à projet de la région Nouvelle-Aquitaine « Nature et Transition ». Les actions mises en place dans ce cadre consisteront à continuer la fauche raisonnée et la plantation de haies, mais aussi à sensibiliser les agriculteurs pour améliorer leurs pratiques.

AR Prefecture

047-200068948-20220629-DE_087_2022-DE
Reçu le 05/07/2022
Publié le 05/07/2022

Vu le plan de financement ci-dessous :

Action	Coûts HT	Coûts TTC
Lutte contre l'érosion des sols en Albret	81 100 €	84 400 €

Détails des actions	Coûts HT	Coûts TTC
Plantation des haies + arrosage la première année (10 km)	64 600 €	64 600 €
Mise en place de deux réunions techniques	1 500 €	1 800 €
Création et diffusion de quatre vidéos	10 000 €	12 000 €
Création et diffusion de deux lettres d'information	5 000 €	6 000 €

Partenaire financier	Taux d'aide	Montant correspondant
Région Nouvelle-Aquitaine	70% des dépenses HT	56 770 €
Agence de l'Eau Adour-Garonne	10% des dépenses HT, uniquement pour les actions de sensibilisation (vidéos + lettres + réunions techniques)	1 650 €
Autofinancement AC	20% des dépenses HT + TVA	25 980 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité,

- ▶ De valider la candidature d'Albret Communauté auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'appel à projet « Nature et Transition »,
- ▶ De valider le plan de financement détaillé ci-dessus,
- ▶ De rappeler que le Président de la Communauté de Communes a d'ores et déjà sollicité les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de la Région Nouvelle-Aquitaine, et qu'il dispose de la compétence pour solliciter toute subvention,
- ▶ D'autoriser le Président à effectuer l'ensemble des démarches visant à l'application de la présente délibération (et notamment : courriers, conventions avec les agriculteurs pour la plantation des haies en limite communale...),
- ▶ De préciser que les crédits correspondants seront prévus aux budgets des années 2023 et 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Publication le : 06 JUL. 2022